



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 3 / 2023
DU 3 JANVIER 2023

MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre V du livre II de la partie législative,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 6 juillet 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du président et des vice-présidents,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n° 233-2021 du bureau communautaire en date du 7 décembre 2021, relative à la création d'un comité social territorial (CST), nouvelle instance née de la fusion du comité technique et du comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail,

Vu la délibération n° 94-2022 du bureau communautaire en date du 25 avril 2022, relative à la mise en œuvre des élections professionnelles : paritarisme, voix délibératives des représentants de la collectivité et nombre de représentants au sein des instances paritaires, concernant la création d'un comité social territorial commun entre la ville de Laval et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Laval et Laval Agglomération,

Que le nombre de représentants du personnel titulaires au comité social territorial commun et au sein de sa formation spécialisée en santé, sécurité au travail, est fixé à 8 titulaires et précisant qu'en formation spécialisée, le nombre de représentants suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires,

Vu le renouvellement général des instances consultatives du personnel le 8 décembre 2022,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les membres titulaires et suppléants du comité social territorial et de la formation spécialisée en santé et sécurité au travail,

ARRÊTE

Article 1er

Désignation des titulaires

Sont désignés comme membres du comité social territorial (CST) :

- Florian Bercault,
- Bruno Bertier,
- Laurent Paviot,
- Solange Bruneau,
- Isabelle Eymon,
- Jocelyne Richard,
- Jean-Pierre Thiot,
- Fabien Robin.

Sont désignés comme membres de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FSSCT) :

- Bruno Bertier,
- Laurent Paviot,
- Georges Hoyaux,
- Camille Petron,
- Geoffrey Begon,
- Jean-Pierre Thiot,
- Fabien Robin,
- Jocelyne Richard.

Article 2

Désignation des suppléants

Sont désignés comme membres suppléants du comité social territorial (CST) :

- Georges Hoyaux,
- Geoffrey Begon,
- Camille Petron,
- Béatrice Ferron
- Marie Boisgontier,
- Kamel Oghi,
- David Cardoso,
- Anthony Roullier.

Sont désignés comme membres suppléants de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FSSCT) :

- Georges Poirier,
- Isabelle Eymon,
- Solange Bruneau,
- Geneviève Pham-Sigmann,
- Lucie Chauvelier,
- Béatrice Ferron,
- David Cardoso,
- Anthony Roullier.

Article 3

Bruno Bertier assurera la fonction de président de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FSSCT). À défaut, la présidence sera assurée par l'un des représentants titulaires de la collectivité, selon le règlement intérieur en vigueur.

Article 4

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le président,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Florian Bercault
Le

Notifié à Georges Hoyaux
Le

Notifié à Bruno Bertier
Le

Notifié à Camille Petron
Le

Notifié à Laurent Paviot
Le

Notifié à Geoffrey Begon
Le

Notifié à Solange Bruneau
Le

Notifié à Béatrice Ferron
Le

Notifié à Isabelle Eymon
Le

Notifié à Marie Boisgontier
Le

Notifié à Jocelyne Richard
Le

Notifié à Kamel Ogbi
Le

Notifié à Jean-Pierre Thiot
Le

Notifié à David Cardoso
Le

Notifié à Fabien Robin
Le

Notifié à Anthony Roullier
Le

Notifié à Georges Poirier
Le

Notifié à Geneviève Pham-Sigmann
Le

Notifié à Lucie ChauvelierLe